

Paris, le 18 décembre 2012,

A l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls

Monsieur le Ministre,

A 50 jours de grève de la faim, la situation sanitaire des personnes qui revendiquent la régularisation de leur séjour, entre dans une phase extrêmement préoccupante. A chaque instant un gréviste de la faim peut être irréversiblement affecté par les conséquences sanitaires et psychologiques de son action. C'est pourquoi la réunion qui se tiendra en Préfecture du Nord ce mercredi 19 décembre 2012 avec des représentants du CSP59 et de la LDH revêt une importance cruciale pour l'issue du mouvement.

A la suite de cette rencontre décisive, chacun devra être assuré que sa situation personnelle fera l'objet d'un examen approfondi et bienveillant, dans le cadre d'un protocole transparent, garanti par l'Etat et les organisations parties prenantes.

Au delà de la circulaire du 28 novembre 2012 qui précise les critères de régularisation applicables, il sera indispensable de prendre en compte la réparation des préjudices subis par ceux dont les droits fondamentaux ont été violés dans les années précédentes, tel par exemple le droit au regroupement familial, et également d'autres situations à caractère humanitaire.

En souhaitant un dialogue approfondi et fructueux entre la préfecture et les représentants du mouvement, dans le plein respect des personnes en quête de régularisation, et empreint de l'urgence de la situation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hélène Flautre, députée européenne
Jacqueline Maquet, députée nationale
Marie-Christine Blandin, sénatrice

Avec le soutien de :

Kalliopi Ango Ela, sénatrice
Aline Archimbaud, sénatrice
Esther Benbassa, sénatrice
Jean-Paul Besset, député européen
Corinne Bouchoux, sénatrice
Sergio Coronado, député national
Ronan Dantec, sénateur
Catherine Grèze, députée européenne
Hélène Lipietz, sénatrice
Eva Sas, députée nationale